ANNEXE 1 - Fiche technique structure modulaire
Caserne de Pamandzi
Extension des locaux de service de l'Etat-Major

Le bâtiment se positionnera à l'emplacement de la structure métallique à usage d'abri et prendra en compte les aménagements nécessaires à la bonne installation du modulaire.
Celui-ci sera raccordé aux réseaux d'alimentation électrique, d'adduction d'eau, d'assainissement.

La mise en place de la structure modulaire devra respecter les caractéristiques et les besoins suivants :

¤ **Rez-de-chaussée** accessible par une porte extérieure demi-vitrée avec barreaudage.

Ce niveau comprendra les installations suivantes :
- 2 espaces de travail à moduler et à scinder par parois intérieures de distribution pour la mise en place de 4 postes de travail constitué chacun de :
  - 3 prises de courant sur goulotte ;
  - 3 prises de courant secourues sur goulotte ;
  - 2 prises RJ 45 sur goulotte.

- Les espaces de travail seront composés chacun des équipements suivants :
  - 1 mono bloc split mural, 9000 BTU, Classe A ;
  - 1 fenêtre coulissante avec volet roulant intégré ;
  - 1 point lumineux 1 x 58 W minimum avec interrupteur ;
  - 1 porte demi-vitrée, finition blanc.

- 1 partie commune où seront installés :
  - 1 coffret électrique 10 kW/230 V ;
  - 2 points lumineux 1 x 58 W minimum à déclenchement automatique ;
  - 1 x 3 prises de courant sur goulotte ;
  - 1 prise RJ 45 sur goulotte ;
  - 1 baie de brassage 19 pouces ;
  - 1 mono bloc split mural, 9000 BTU, Classe A ;
  - 1 fenêtre oscillo-battante opaque ;

Une proposition financière
L'ensemble de la structure sera pourvue des dispositifs de lutte et moyens contre l'incendie (extincteur, affichages, BAES…) (PSE 2).

¤ **R+1** accessible par une porte extérieure demi-vitrée avec barreaudage.

L'accès à ce niveau devra s'opérer par la mise en place d'une passerelle depuis la plateforme existante. L'inversion du sens d'ouverture de la porte d'entrée du modulaire existant sera également pris en compte.

Ce niveau comprendra les installations suivantes :
- 1 espace de travail pour la mise en place de 3 postes de travail constitués chacun de :
  - 3 prises de courant sur goulotte ;
  - 3 prises de courant secourues sur goulotte ;
  - 2 prises RJ 45 sur goulotte ;
  - 1 point lumineux 1 x 58 W minimum avec interrupteur ;
  - 1 mono bloc split mural, 9000 BTU, Classe A ;
  - 2 fenêtres coulissantes avec volet roulant intégré ;
  - 2 points lumineux 1 x 58 W minimum avec interrupteur.

- 1 espace sanitaire scindé en 2 espaces et constitué de :
  - 2 portes intérieures pleines avec serrure ''libre-occupé'' ;
  - 3 points lumineux 1 x 58 W minimum avec interrupteur ;
  - 2 toilettes ;
  - 2 lavabos et accessoires ;
  - extracteur d'air pour les sanitaires ;
  - 2 fenêtres oscillo-battantes opaques;

- 1 partie commune où seront installés :
  - 1 point lumineux 1 x 58 W minimum à déclenchement automatique ;
  - 1 x 3 prises de courant sur goulotte ;
  - 1 prise RJ 45 sur goulotte ;
  - 1 mono bloc split mural, 9000 BTU, Classe A.

Prestations supplémentaires éventuelles

PSE 1 : installation au réseau informatiques
Une proposition financière sera faite pour éventuellement réaliser le raccordement au réseau informatique pour l'ensemble de la structure.

PSE 2 : dispositifs de lutte et moyens contre l'incendie
Une proposition financière sera faite pour la mise en place éventuelle de dispositifs pour l'ensemble de la structure (extincteur, affichages, BAES…)

PSE 3 : suppression de la cloison 1 sur modulaire existant
Une proposition financière sera faite pour la suppression éventuelle de la cloison entre le bureau de la Section Budget administration et le bureau de la Section de l'Immobilier et du Logement.

PSE 4 : suppression de la cloison 2 sur modulaire existant
Une proposition financière sera faite pour la suppression éventuelle de la cloison entre le deuxième bureau de la Section Budget administration et le bureau de la Section de l'Immobilier et du Logement.

PSE 5 : suppression de la cloison 3 sur modulaire existant
Une proposition financière sera faite pour la suppression éventuelle de la cloison entre deux bureaux de la Section de l'Equipement et de la Logistique.

NB : Les travaux s'entendent toutes prestations nécessaires permettant un fonctionnement optimal de l'installation.